



SOIXANTE-DOUZIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

Mai 2019

Point 12.2 de l'ordre du jour provisoire

Dispositif des États Membres concernant les produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés

Nous vous remercions de l'occasion qui nous est donnée d'intervenir au nom du Conseil international des infirmières (CII).

Le CII s'attache à adopter des mesures pour faire face au problème persistant des produits médicaux de qualité inférieure ou falsifiés. Nous publions aujourd'hui notre déclaration de principe sur cette question, qui doit guider les Associations nationales d'infirmières et les praticiennes, les enseignantes, les chercheuses et les personnes susceptibles d'influencer les politiques, sur la façon de réduire les risques posés par les produits de qualité inférieure ou falsifiés.

Les produits de qualité inférieure ou falsifiés constituent des menaces importantes pour la santé, une plus grande prévalence à la maladie et une résistance aux agents antimicrobiens. Ils provoquent la perte de confiance du public à l'égard des professionnels de la santé et des systèmes de santé, portant préjudice à l'accès aux soins de santé et, en définitive, à la réalisation de la couverture sanitaire universelle. Le CII encourage les autorités publiques à adopter des lois criminalisant la falsification et à réagir par des sanctions appropriées et une application rigoureuse.

Actives dans tous les contextes, les infirmières prescrivent, administrent et surveillent le traitement des patients et sont donc bien placées pour détecter les produits médicaux de qualité inférieure ou falsifiés, en général découverts lorsque l'on s'aperçoit qu'ils n'ont pas l'effet thérapeutique escompté. À ce titre, les infirmières doivent participer à l'élaboration des plans d'action nationaux pour prévenir, détecter et traiter les produits médicaux de qualité inférieure ou falsifiés. Elles sont essentielles à la mise en œuvre des politiques y afférentes.

Les produits médicaux de qualité inférieure ou falsifiés sont le symptôme d'un problème plus vaste et d'une importance capitale pour le CII et la profession infirmière : le manque d'accès à des soins de santé de qualité et abordables. Une grande partie de la morbidité et de la mortalité dues aux produits médicaux de qualité inférieure ou contrefaits pourrait être évitée si l'on garantissait aux populations l'accès à des produits médicaux abordables, authentiques et de qualité.



Une vigilance accrue du public est vitale pour remédier à cette problématique. Le CII est partenaire de la campagne *Fight the Fakes*, qui vise à créer un mouvement d'envergure mondiale pour porter à la connaissance du plus grand nombre les produits médicaux de qualité inférieure ou falsifiés. Le CII encourage le Dispositif des États Membres à se joindre à cette campagne et une action concertée avec les principales parties prenantes de la lutte contre les produits médicaux de qualité inférieure ou falsifiés.

Je vous remercie de votre attention.